

« SAVOIR NAGER... EN ZEP » D'UN PROJET DE COLLÈGE À UN PROJET DÉPARTEMENTAL EN SEINE-SAINT-DENIS

À L'ORIGINE, UN CONSTAT

« Plus d'un élève sur deux ne sait pas nager en 6^e » : tel est le constat préoccupant établi à la fin des années 80 par l'équipe EPS du collège Poincaré de la Courneuve, situé en ZEP. Le collège Poincaré affiche alors une priorité absolue : « Que plus un élève ne sorte du système scolaire sans savoir nager ! ». Dans le cadre d'un projet communal pour les collèges, la natation est programmée en 6^e et en 5^e.

Il existe alors en EPS des commissions départementales qui proposent des actions de formation continue, mais aussi de réflexion pédagogique. Celle de Seine-Saint-Denis s'empare de ce problème, avec l'aide de l'inspection pédagogique, et décide une enquête. Elle sera édifiante : sur tout le département, plus d'un élève sur deux ne sait pas nager en 6^e ; cette proportion s'élève en ZEP, et elle est évidemment maximale dans les villes sans piscine comme Montfermeil et Clichy-sous-Bois (3 élèves sur 4).

S'appuyant sur cette initiative, en 1991, un stage académique permet de redéfinir le « savoir nager », comme explorant toutes les dimensions de l'espace aquatique (dessous, dessus, dos, ventre, alterné, simultané, recherche de l'objet...) et de mettre en place le « test du savoir nager » (sauter, s'immerger, se maintenir, se déplacer – sur au moins 50 m – de façon volontaire et en eau profonde). Des conseillers pédagogiques EPS du 1^{er} degré sont associés à ce stage : il s'agit de ne pas tomber dans le piège de la mise en accusation des pratiques en place. Il faut analyser, comprendre et modifier éventuellement, tant au niveau de l'organisation que des contenus.

Dans le texte du projet, les enseignants insistent sur la création d'une coordination entre le primaire et le secondaire, en vue d'une meilleure cohérence, et s'engagent sur des modalités communes d'évaluation. Pourquoi insister, dans le titre même *Savoir nager... en ZEP?* Pour les concepteurs, il s'agissait d'indiquer qu'en ZEP, plus qu'ailleurs, si l'école ne joue pas son rôle d'initiation, les non-nageurs risquent de le rester à vie, avec toutes les conséquences que présentent l'enjeu de sécurité, bien sûr, mais aussi l'enjeu culturel, le savoir nager donnant accès à nombre de pratiques aquatiques et nau-

tiques proposées aux jeunes (et moins jeunes).

L'ensemble des propositions élaborées est repris dans un projet départemental. Les municipalités, les directeurs de piscine et les MNS (maîtres-nageurs sauveteurs), les collèges et les conseillers pédagogiques du 1^{er} degré sont destinataires du projet et de sa raison d'être. Plusieurs villes organisent une réunion avec l'ensemble des ces acteurs, pour sa mise en œuvre. En dix ans, le projet va s'affiner mais garder ses axes essentiels.

UN OBJECTIF COMMUN, UN PROJET EXIGEANT

Le projet comporte deux axes : l'organisation et les contenus.

- **Au niveau de l'organisation.** La répartition des séances sur la scolarité doit privilégier la continuité avec la 6^e (les programmes EPS fixent l'objectif du savoir nager pour la fin de 6^e, en donnant priorité aux actions en direction des non-nageurs : allongement des cycles, actions de soutien...). Or, les textes EN avaient privilégié jusqu'alors la notion de familiarisation en GS, CP et CE1. Cela nécessite une analyse de situation dans chaque commune, l'enseignement de la natation étant, on le sait, très coûteux pour les municipalités : la recherche d'un maximum d'efficacité conduira à modifier les périodes d'apprentissage en privilégiant les classes de CM1, CM2 où il est possible d'aborder apprentissages et consolidation, mais aussi d'établir la liaison avec le collège. Une réflexion est menée également sur les fréquences et les durées des cycles qui conditionnent la qualité et la stabilisation des apprentissages.

- **Au niveau des contenus.** Un dossier est élaboré et largement diffusé. Il distingue trois phases d'apprentissage

(familiarisation, initiation, consolidation). À l'issue de chaque phase, un test permet de valider les acquis des élèves. Ces tests ont vocation à devenir, à terme, une référence départementale pour qualifier le niveau des élèves tout au long de leur scolarité. À chaque étape est présenté un descriptif des caractéristiques des élèves, des enjeux de formation, une liste de compétences spécifiques assorties de situations de référence, ainsi que des propositions d'exercices à disposition des enseignants.

Dans un premier temps il y a eu, partout où ce projet s'est mis en place (une dizaine de villes du département) une réaction très positive des partenaires, qui ont modifié leurs pratiques, sur le plan organisationnel d'abord, puis en adoptant la définition du savoir nager et les tests de fin d'étape.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les bilans ont fait apparaître « que la situation s'améliorait ». Mais il est très difficile d'obtenir des chiffres. « *Évaluer n'est pas si simple...* l'accord de principe est vite oublié, et on reste sur du « ressenti ». Cela fait apparaître à quel point il est difficile d'utiliser un test de référence révélateur de la profondeur des exigences. Les enseignants reculent-ils devant ces exigences ? Est-ce seulement pour mettre leurs élèves en réussite qu'ils utilisent des tests moins exigeants ? *N'est-ce pas aussi parce que le recours systématique à un test commun oblige à se centrer sur « l'activité réelle » de chaque élève, ce qui malgré les apparences n'est pas acquis dans les pratiques ni dans les formations professionnelles ?*

Une autre explication peut être donnée : au début de la mise en œuvre du projet, les stages de formation continue ont été nombreux, les réunions de suivi plus régulières. Mais s'adresse-t-on aux mêmes enseignants aujourd'hui ? Le turn-over est important dans le département alors que l'aspect collectif du projet est primordial : avons-nous vécu sur ce que nous croyions être acquis ? Les documents décrivant le projet départemental semblent avoir souvent disparu des archives des établissements. *Parce que son exigence est forte, le projet suppose sans doute davantage de continuité*

Directeur de la publication : Emmanuel FRAISSE,
 Directeur de l'INRP
 Équipe rédactionnelle
 Jean-Yves ROCHEX : Rédacteur en chef
 Danielle N. DUQUENNE : Secrétaire de rédaction
 Jean-Paul CHANTEAU, Michel CLÉMENT, Évelyne COCHET
 Martine KHERROUBI, Joce Le BRETON
 Maquette et réalisation PAO : Nicole PELLIEUX
 Impression : BIALEC S.A., Nancy
 Institut National de Recherche Pédagogique
 Centre Alain Savary,
 Centre national de ressources sur les REP et les ZEP
 29, rue d'Ulm - 75230 Paris cedex 05
 Tél. : 01 46 34 90 47 ou 91 40
 Fax : 01 46 34 91 22 - cas@inrp.fr
 ISSN 1276-4760
 CPPA n° 0902B05544

ZOOM (suite)

dans le soutien aux collectifs enseignants et la reprise de l'animation pour relancer la dynamique.

Il ne faut pas non plus sous-estimer le problème crucial de l'insuffisance du nombre de piscines dans le département et la remise en cause d'un certain nombre de projets natation dans des collèges confrontés à l'augmentation des tarifs de location de piscine à l'occasion de rénovations et de l'abandon de la gestion par les municipalités.

Pour terminer sur une note positive, parlons de trois exemples encourageants :

– Blanc-Mesnil : pour le suivi régulier du projet lors de réunions de tous les

partenaires (coordonnateurs EPS de tous les établissements de la ville, conseillère pédagogique EPS de la circonscription, MNS et directeur de la piscine, directeur des sports), en fin d'année, avec bilan, réajustements éventuels, transmission des résultats des CM2 aux collèges.

– Pierrefitte-Villeteuse : où un livret de suivi des écoliers a été élaboré, qui reprend de façon synthétique les compétences à valider dans chaque phase d'apprentissage et les tests du projet départemental.

– Le collège Poincaré de la Courneuve : où le projet a été amplifié, puisque les élèves bénéficient de séances de natation en 6^e, 5^e, puis 4^e, voire 3^e, jusqu'à ce qu'ils satisfassent

au test du savoir nager. L'équipe EPS du collège ne se lasse pas de justifier et convaincre pour maintenir ce projet original qui permet aujourd'hui à 90 % des élèves de quitter le collège en sachant nager.

Annie PERFETTINI,
IA, Seine-Saint-Denis

NB : Le projet départemental est décrit dans la première partie de l'ouvrage édité par le CRDP de Créteil et réalisé par l'observatoire des pratiques en EPS (12 €) : *De l'école au collège : propositions d'organisation et de contenus d'enseignement de la natation.*

RESSOURCES

« COORDINATION ZEP/REP »

Le Centre Alain Savary propose sur ses pages Internet une nouvelle rubrique plus particulièrement à destination des coordonnateurs-trices de ZEP/REP. Les ressources ainsi mises en ligne visent à alimenter la réflexion, à impulser des dynamiques dans les établissements et à accompagner le pilotage des sites en éducation prioritaire.

Vous y trouverez :

- Des documents sur les travaux menés dans le champ de la scolarisation en milieux difficiles : bibliographies commentées, textes ou interviews de chercheurs, synthèses de rapports de recherche, etc.

- Des « outils » pour la coordination : il s'agit de liens vers les textes officiels, les sites ministériels ou académiques, de statistiques et de données sur les ZEP/REP, d'éléments sur l'évaluation des dispositifs...

- Les lettres de Réseau Coordo. (à titre expérimental en 2003, un réseau d'informations entre des coordonnateurs-trices de deux académies et le Centre Alain Savary a été créé. Ces lettres sont en ligne dès leur parution).

Cette rubrique, en cours de constitution, est appelée à se développer dans les mois qui viennent.

Adresse : <http://www.inrp.fr/zep/reseduc/coordo/accoordo.htm>

Pour tout contact : dominique.millet@inrp.fr

JOCE LE BRETON, INRP-CAS

BOUSOLE

À propos de la veille éducative...

Les statistiques officielles estiment qu'un nombre non négligeable de jeunes, environ 60 000, sortent actuellement du système scolaire sans qualification. Dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions, le Ministre délégué à la Ville a commandé en 2001 un plan d'action afin de renouveler les modalités d'approche des jeunes en grande difficulté. La *veille éducative* que propose ce plan se présente, non pas comme un nouveau dispositif se superposant ou s'ajoutant à ceux déjà existants, mais davantage comme une démarche innovante pour lutter contre les phénomènes de rupture et d'exclusion. Elle passe par la création de cellules de *veille éducative* visant à favoriser la coordination, sur un même territoire, des différentes interventions menées par les acteurs éducatifs auprès des jeunes concernés par des risques de marginalisation et à croiser les logiques institutionnelles et professionnelles des uns et des autres. Il s'agit donc, à travers la mise en œuvre de cette démarche, de prévenir les dysfonctionnements institutionnels et d'élaborer de nouvelles formes de travail.

La *veille éducative* a pour mission le repérage des jeunes en échec scolaire massif et/ou en risque de rupture sociale, la prévention de leur déscolarisation et de ses conséquences sociales, l'organisation d'une continuité éducative. Elle s'adresse aussi bien à des enfants de 7 ans qu'à des collégiens démobilisés ou se sentant en danger, qu'à des jeunes exclus ou sortis du système éducatif sans qualification. Le plan d'action prévoit de laisser une très grande marge d'autonomie aux cellules de *veille éducative* pour la définition des publics qu'elles souhaitent prendre en compte. Les réponses très diverses qui peuvent être apportées se situent sur un volet éducatif et non pas sécuritaire : développement de parrainages par des adultes, soutien à la parentalité, etc. Il convient de noter qu'à la différence des autres dispositifs, la *veille éducative* doit répondre aux situations singulières de ces jeunes en grande difficulté par une prise en charge individualisée. Cette

orientation nécessite la construction par les acteurs de nouvelles règles de déontologie afin de respecter les obligations de confidentialité propres à chaque fonction.

La cellule de *veille éducative* est sous la responsabilité du maire ; la mobilisation des acteurs et la structuration du réseau sont confiées à un coordonnateur. L'état des lieux au niveau local, communal ou intercommunal, vise à analyser l'offre éducative, à identifier les jeunes en rupture ou en voie de rupture, à entreprendre une réinsertion scolaire. La *veille éducative* est un cadre d'action, prioritairement mis en place dans les sites en politique de la Ville, qu'il s'agit d'accrocher au dispositif existant le plus pertinent : Contrat éducatif local, Contrat local de sécurité, Contrat temps libre. De nouvelles modalités d'actions, comme la création de structures éducatives innovantes, peuvent être également envisagées dans ce cadre.

Une cellule d'appui assure la coordination de la *veille éducative* au niveau départemental et un suivi national est mis en place par la Délégation interministérielle à la Ville. Des financements ont été prévus pour la mise en place de ces cellules, en particulier pour la création des postes de coordonnateurs.

En octobre 2002, seule une trentaine de cellules de *veille éducative* avaient été créées. Il est probable qu'un certain nombre de questionnements sur le terrain subsistent quant à la mise en œuvre concrète de cette démarche comme l'articulation avec l'existant, l'élaboration d'une nouvelle déontologie, les dérives possibles en fonction des choix locaux et du dispositif de rattachement ou encore, en ce qui concerne les acteurs ZEP/REP, les modes de collaboration avec l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus

La circulaire du Premier ministre (11.12.2001) :

<http://i.ville.gov.fr/divbib/doc/circville01.pdf>

Sur le site de la DIV, dossier très complet sur les cellules de *veille éducative* (expériences, textes officiels, rapports) : <http://www.ville.gov.fr/infos/dossiers/index.html>

J. LE B.